



PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°544-2013/ARR/DJA

du : 21/02/2013

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DJA	1
Intéressé	1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation de Olivier Thupako pour représenter la PPS à la commission de gestion et d'admission de l'aide au logement

Abrogé implicitement

Nota : Le statut « abrogé implicitement » résulte d'une interprétation des services de la province Sud. Bien que ce travail ait été accompli avec méthode et rigueur, permettant à l'usager de s'en prévaloir avec confiance, une telle mention ne saurait donc juridiquement faire foi.

LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu l'arrêté modifié n°11269-2009/ARR/DJA du 8 octobre 2009 portant désignation des représentants du président de l'assemblée de la province Sud au sein des organismes extérieurs,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Au a) du point 3 « secteur de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire » de l'article 1 de l'arrêté du 8 octobre 2009 susvisé, monsieur Olivier Thupako est désigné en raison de ses qualités professionnelles pour siéger au sein de la commission de gestion et d'admission de l'aide au logement.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié à l'intéressé.